

Lévis, le 25 janvier 2021

Par courriel et dépôt au SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal QC H4Z 1A2

OBJET : Demande relative au programme GDP Affaires
Dossier : R-4041-2018 phase 2
Enjeux et budget AQCIE-CIFQ

Chère Consoeur,

Conformément aux instructions données par la Régie au paragraphe 40 de sa décision D-2020-147, les intervenants précisent comme suit les enjeux dont ils comptent traiter :

1. Le niveau de l'appui financier proposé par le Distributeur.
2. Les strates de réduction de la puissance. Les intervenants ont constaté que l'analyse économique prévoit un effacement de 150 MW à l'hiver 2021-2022 alors que l'effacement réel a été de 297 MW à l'hiver 2019-2020 et que l'effacement prévu pour l'hiver 2020-2021 est de 407 MW (R-4110-2019, B-0106, page 24). Est-ce que cette diminution s'explique par l'introduction des strates?
3. Les intervenants entendent examiner l'analyse économique déposée par Le Distributeur et réaliser des analyses de sensibilité notamment quant à la prévision de la quantité de kW effacés. En effet, selon l'analyse présentée par le Distributeur, il y a un plafonnement de MW effacés à 300 MW, soit pratiquement la même quantité que les MW effacés à l'hiver 2019-2020 et inférieure à la quantité prévue pour 2020-2021. D'autres analyses de sensibilité pourront également être requises pour s'assurer de la rentabilité du tarif proposé.

Les intervenants déposent également leur budget de participation. À cet égard, ils signalent ce qui suit :

- a) Le temps apparaissant sous le titre « *Étude de la preuve du demandeur* » comprend notamment le temps qui a dû être consacré à ce dossier depuis le 30 mars 2020 jusqu'au dépôt, le 18 janvier 2021, de la preuve du demandeur. Le travail requis a été surtout de matière juridique.

- b) La Régie a demandé aux participants de réserver la période du 17 au 27 mai pour la tenue de l'audience, une période de 9 jours qui paraît longue, eu égard notamment au fait que l'audience en phase 1 n'a requis que quelques jours. Le budget déposé comporte donc 45 heures d'audience pour le soussigné mais des nombres d'heures beaucoup moins élevés pour les analystes. Les intervenants visent ainsi à présenter un budget raisonnable, lequel pourrait toutefois être dépassé si les heures d'audience requises excèdent leur estimation.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) Pierre Pelletier

Pierre Pelletier

PP/sb

p.j. Budget de participation AQCIE-CIFQ

c.c. Me Simon Turmel